

Dossier de presse

**Bilan d'étape de la mission d'information
« Désendoctrinement, désenbrigadement et
réinsertion des djihadistes en France et en Europe »**

Rapporteurs

Mme Catherine Troendlé
Sénateur du Haut-Rhin



les **IR**
Républicains

c.troendle@senat.fr



[@C_Troendle](https://twitter.com/C_Troendle)



Mme Esther Benbassa
Sénatrice du Val-de-Marne




Groupe écologiste du Sénat

e.benbassa@senat.fr

[@EstherBenbassa](https://twitter.com/EstherBenbassa)

Glossaire

- CEF : Centre éducatif fermé
- CIPDR : Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- CNAPR : Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation
- DGSI : Direction générale de la sécurité intérieure
- DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires
- FSPRT : Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste
- GIP : Groupement d'intérêt public
- PLAT : Plan de lutte antiterroriste
- SCRT : Service central du renseignement territorial
- SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- UCLAT : Unité de coordination de la lutte antiterroriste
- UPRA : Unité de prévention de la radicalisation

Synthèse du bilan d'étape

En France, les pouvoirs publics ont engagé dès 2014 les premières actions de lutte contre la « radicalisation djihadiste ». La radicalisation n'est pas une pathologie, même si elle peut comporter des éléments psychiatriques.

L'approche consistant à assimiler l'engagement djihadiste à une dérive sectaire a d'ailleurs eu pour défaut de nier la motivation religieuse et politique des intéressés.

Le concept de « déradicalisation » est fortement mis en doute. Selon la formule d'une personne entendue : « *la déradicalisation : seuls ceux qui en vivent y croient.* »

Le centre de Pontourny (Indre-et-Loire) est une expérimentation de « déradicalisation » constituant un moyen terme entre un milieu totalement ouvert et le milieu carcéral, devant préfigurer, à l'origine, l'ouverture d'un centre dans chaque région.

Six mois après son ouverture, le centre n'a pas engrangé de résultats concluants. Plusieurs enseignements peuvent en être tirés :

- l'éloignement du centre et le déracinement par rapport au milieu d'origine peuvent avoir, pour les personnes accueillies, un effet repoussoir ;
- le volontariat de ces personnes permet des départs anticipés rendant leur suivi aléatoire ;
- des phénomènes d'emprise entre personnes en voie de radicalisation, à l'image de la « bande des salafistes rigoristes » composée de trois jeunes, ont pu avoir lieu au sein même du centre.

Synthèse du bilan d'étape

S'agissant du milieu fermé, confronté à l'accroissement sans précédent du nombre de détenus radicalisés ou incarcérés pour actes de terrorisme liés aux filières islamistes, le ministère de la justice a d'abord expérimenté une politique de regroupement des détenus radicalisés au sein d'unités dédiées implantées dans cinq établissements pénitentiaires situés en Île-de-France et dans le département du Nord.

Cette expérience n'a pas été concluante, ainsi que l'a illustré le tragique incident survenu à la maison d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise) le 4 septembre 2016. Le ministère de la justice y a mis un terme afin de replacer l'évaluation au cœur du dispositif et de prendre en charge ces détenus, dont certains présentent un haut degré de dangerosité, dans des conditions de sécurité adéquates.

Il a ainsi été décidé de remplacer les unités dédiées par six quartiers d'évaluation de la radicalisation qui accueilleront 120 détenus pour une durée de quatre mois. Cette évaluation, dont la durée dépassera celle habituellement pratiquée dans les centres nationaux d'évaluation, sera conduite par des équipes pluridisciplinaires.

Au regard des résultats de cette évaluation, il pourra être décidé :

- l'affectation des détenus dans un des 27 établissements pénitentiaires sélectionnés par le ministère de la justice, lesquels présenteront des conditions de sécurité élevées et bénéficieront de renforts de personnels spécifiquement formés au sein desquels sera structuré un dispositif de prise en charge spécifique ;
- pour les personnes détenues dont l'évaluation aura établi une propension au prosélytisme ou un profil violent, la prise en charge dans un milieu carcéral répondant à des exigences élevées de sécurité. Seront ainsi créés six quartiers pour détenus violents (regroupant un total d'une centaine de places) situés au sein de maisons centrales ou de quartiers maison centrale transformés en quartiers maison d'arrêt.

Compte tenu du caractère récent de cette nouvelle doctrine de prise en charge des détenus radicalisés (automne 2016), la mission d'information ne sera en mesure d'en tirer un premier bilan que dans les prochaines semaines.

Chiffres clés

Mission d'information « Désendoctrinement, désenbrigadement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe »

- Depuis mai 2016

27 personnes entendues (acteurs institutionnels, chercheurs spécialisés, associations ...)

5 déplacements (plateforme du numéro vert « anti-djihad », maison d'arrêt d'Osny, Mulhouse, Bruxelles, centre de Pontourny)

- Appels, signalements et suivis

45 543 appels au CNAPR
(29 avril 2014 – 2 février 2017)

5 692 signalements

1 200 jeunes suivis au titre de la déradicalisation

Chiffres clés

Le « centre de déradicalisation » de Pontourny

- Accueil des personnes volontaires

Capacité maximale : **25** places

Occupation maximale : **9** personnes (septembre 2016)

Occupation actuelle : **0** personne (février 2017)

- Sélection des personnes accueillies

59 personnes contactées par les préfectures (60% des préfectures ont répondu à la circulaire ministérielle)

17 personnes volontaires

11 personnes acceptées (après avis de l'UCLAT)

9 personnes présentes lors de la rentrée en septembre 2016

- Coût annuel de fonctionnement

2,5 millions d'euros

Chiffres clés

Les unités dédiées en milieu pénitentiaire

- Un accroissement du nombre de détenus radicalisés

Début 2017, **390** personnes incarcérées pour des faits en lien avec le terrorisme, **90** en 2014.

1 329 personnes suivies au titre de la prévention de la radicalisation parmi les personnes détenues, prévenues ou condamnées, pour des faits de droit commun.

412 personnes radicalisées suivies en milieu ouvert par les SPIP, dont **108** sous contrôle judiciaire pour des affaires liées au terrorisme.

- Une révision du fonctionnement du dispositif au cours de l'année 2016

Les UPRA devront être remplacées par **6** quartiers d'évaluation de la radicalisation qui accueilleront **120** détenus pour une durée de **4** mois.

Contact presse

Mathilde Dubourg

01 42 34 25 11

presse@senat.fr